

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

ARS/DAOSS/DCT n°971-2022- 11-17-00011

POUR LA CREATION D'UNE EQUIPE MOBILE SANTE PRECARITE (EMSP) DE 5 PLACES INTERVENANT AUPRES DE PERSONNES CONFRONTEES A DES DIFFICULTES SPECIFIQUES

Territoire : **Guadeloupe**

ANNEXE 2 - CRITERES DE SELECTION

THEMES	CRITERES	Coefficient pondérateur	Cotation de 0 à 5 ¹
Implantation	Zone d'implantation / Couverture territoriale adaptée	4	
Capacité à mettre en œuvre le projet	Expérience du promoteur (connaissance du public accueilli et une expérience de sa prise en charge)	5	
	Cohérence du projet et des modalités de gouvernance avec les prestations attendues		
	Connaissance du territoire et des publics cibles	5	
	Projet co-construit avec les acteurs sanitaires, médico-sociaux, et sociaux du territoire, implication locale du promoteur dans les réseaux de partenariats		
Qualité du projet	Nature et modalités des partenariats garantissant la continuité des parcours.		
	Ouverture à l'ensemble des publics visés par le dispositif (diversité des pathologies et des profils)	5	
	Modalités d'évaluation des besoins et intervention de l'équipe	5	

¹ Une note de 0 signifie que le dossier ne traite pas de la problématique et rend donc le dossier irrecevable au regard du cahier des charges proposé.

	Continuité des soins, y compris d'urgence, week-end et jours fériés		
	Qualité de la réponse aux besoins de santé, psychologiques et sociaux des personnes : projets individualisés, adaptation des modalités d'accompagnement du public / durée de prise en charge	5	
Droits des usagers	Respect du projet de vie et des droits des personnes accueillies : modalités de mise en place des outils de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002	4	
Moyens humains et financiers	Ressources humaines : adéquation du ratio et des compétences avec le projet global (qualification, pluridisciplinarité et encadrement de l'équipe), formation et soutien / supervision	5	
	Projet financier : cohérence du budget prévisionnel et respect du budget	5	
TOTAL		43	